

REGLEMENT RISOUXLOPDET

ARTICLE 1 : LA RISOUXLOPDET

La Risouxloppet, course populaire 10ème édition se déroulera le dimanche 31 décembre 2017, à 10 heures, au stade de la Côte Feillée à Chaux-Neuve. Deux distances seront proposées, en style libre, 25 km et 12,5 km. Le départ sera donné en ligne sur une piste de 12,5 km. Un parcours de repli est prévu sur le site du Pré-Poncet.

ARTICLE 2 : TITRES FFS, AGE

La licence, la carte neige ou un ticket course est obligatoire, ainsi qu'un certificat médical de moins d'un an le jour de la course. Les licenciés étrangers doivent prendre un ticket course. L'âge minimum pour participer est de 18 ans pour le 25 km et de 16 ans pour le 12,5 km.

ARTICLE 3 : LA PISTE

Piste de 12,5 km à parcourir deux fois pour le 25 km et une fois pour le 12,5 km. La piste est tracée en style libre avec une trace à droite, balisée par des fanions. Départ en masse sur deux lignes (minimum suivant le nombre d'inscrit). Ligne élite pour les hommes ayant moins de 120 points FFS et pour les dames ayant moins de 200 points FFS.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout participant doit remplir un bulletin d'inscription, y joindre le règlement, une copie de sa licence et de son certificat médical. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte. Le coût est de 16 € pour le 25 km et de 12 € pour le 12,5 km. Vous pourrez vous inscrire sur place le samedi 19 décembre de 16 heures à 18 heures sans majoration. Vous pourrez vous inscrire sur place le matin de la course de 7 heures 30 à 9 heures avec une majoration de 5 €. Les inscriptions seront closes à 9 heures. Les dossards non rendus seront facturés 80 €.

ARTICLE 5 : DISQUALIFICATION

Tout participant sera disqualifié s'il change de ligne de départ, s'il n'effectue pas l'intégralité du parcours, s'il ne passe pas aux différents points de contrôle.

ARTICLE 6 : RECLAMATIONS

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au comité d'organisation 10 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent, accompagnées de la somme de 30 €. Cette caution ne sera remboursée que si la réclamation est approuvée par le comité d'organisation.

ARTICLE 7 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation les droits d'inscription seront partiellement remboursés sur simple demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer le montant du remboursement en fonction des circonstances, comme de modifier le présent règlement en cas de besoin et de prendre toute décision dans les cas non prévus.

ARTICLE 8 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un classement "scratch hommes" sera établi pour le 25 km et pour le 12,5 km. Un classement "scratch dames" sera établi pour le 25 km et pour le 12,5 km. Les récompenses seront attribuées selon le tableau ci-dessous,

	25 km H	25 km D	12,5 km H	12,5 km D
1er	200 euros	70 euros	130 euros	60 euros
2ème	130 euros	50 euros	50 euros	30 euros
3ème	70 euros	30 euros	30 euros	20 euros
4ème	40 euros	/	/	/
5ème	20 euros	/	/	/